



### **Locaux/ mise à disposition – Principes**

Dans tous les cas, l'usage des locaux de l'UFR d'Odontologie --- hors Formation Initiale et continue habituelle de l'UFR d'Odontologie --- implique une demande écrite auprès de la Direction administrative (responsable-administratif.odontologie@uca.fr). La faculté doit notamment être informée par écrit de toute présence de « stands » ou de la tenue de manifestations incluant des sponsors privés dans ses locaux.

### **Mise à disposition**

=> Pour les partenaires privilégiés : CHU, Inserm/INRA, associations étudiantes, formation Initiale des autres UFR ...

- Hors occupation par la formation initiale ou continue de la faculté de chirurgie dentaire
- Pendant les heures habituelles d'ouverture de la faculté de chirurgie dentaire (8h---17h30)
- Sans utilisation de support technique particulier ou de matériel supplémentaire
- Pour une manifestation non commerciale, sans paiement par les participants, sans prise en charge financière par un organisme de formation et sans implication d'un sponsor/partenaire

### **Location/ participation aux frais**

Pour toute location, des frais de dossier et de remise en état des locaux sont facturés.

L'utilisation de support technique particulier : vidéoprojecteur, ordinateur, visioconférence, etc..., fait l'objet d'une facturation supplémentaire au même titre que la mise à disposition en dehors des heures de présence des personnels administratifs (après 17h30).

Toute organisation du buffet ou cocktail dans notre hall donnera lieu à une facturation de frais de mise en place.